



Délibération n°4

*Objet : Emploi en Contrat
Unique d'Insertion*

Date de convocation :
14/06/2011

Date d'affichage :
14/06/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
21

Nombre de votants :
21

le 22 juin 2011 à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CHERON, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, POUJAL, PRADIN, RESONGLES, ROZES, REYGADE, TAFOUREAU,

Excusés : Mesdames FERRERO, LUENGO, Messieurs BARREAU, CALVET, COUDERC, GIORDANA, GUTHMULLER, LESTRADE, MAUBERT, NOUGAYREDE, PRAYSSAC,.

Secrétaire de séance : Monsieur HEBRARD.

Après avoir rappelé aux membres de l'assemblée les principales caractéristiques du Contrat Unique d'Insertion, Monsieur le Président propose d'embaucher une personne sous ce dispositif qui serait affectée au service technique pour une période de 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Décide de recruter un adjoint technique dans le cadre du dispositif du Contrat Unique d'Insertion,

Précise que ce contrat aura une durée de 6 mois,

Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,

Indique que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

Autorise son Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la création de cet emploi,

Autorise son Président à signer la convention avec l'Etat,

Autorise son Président à signer le contrat de travail correspondant,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- A D O P T E E -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE